



## Avis d'Appel d'Offres Ouvert

N° 11-21/MAEP/SQ/DG/PROJERMO

1. Cet Avis spécifique d'Appel d'Offres Ouvert fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés du 15/02/2021 publié dans Les Nouvelles en date du 16/02/2021, ainsi qu'au journal des marchés publics.

2. Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE sollicite de la part des candidats intéressés des offres sous plis fermés pour : **Travaux confortatifs (ouvrage de protection et hydraulique) des aménagements des périmètres dans la Région Bongolava et Amoron' i Mania** répartis en trois (03) lots: Lot 1 : Périmètre Bezahatra et Andoharano et Périmètre Mahabe (Ambony et ambany) dans la Région Bongolava Lot 2: Périmètre Andasinimenabe, District Tsiranomandidy, dans la Région Bongolava Lot 3: Périmètre Saharovala, Périmètre Lambamana et Périmètre Ambalamontana dans le District Ambatofinandrahana, Région Amoron' i Mania . Chaque lot est indivisible et toute offre partielle est irrecevable. Le candidat peut soumissionner pour un (01) ou plusieurs lots.

3. La procédure de passation de marché applicable est l'Appel d'Offres Ouvert tel qu'il est défini dans la loi N° 2016 - 055 du 26 Janvier 2017 portant Code des Marchés publics, notamment en ses articles 35 et 63 en vue de la passation de marché à prix unitaire.

4. Le Dossier d'Appel d'Offres complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :  
- Nom du Responsable : RANDRIANASOLO RAFANOMEZANA Norohasina (PROJERMO)  
- Fonction : Personne Responsable des Marchés Publics  
- Adresse : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, 5ème étage, porte 504 - 2 Rue Pierre Stibbe Anosy 101 Antananarivo

5. Pour le candidat désirant soumissionner, le Dossier d'Appel d'Offres doit être acheté sur demande écrite adressée à la Personne Responsable des Marchés Publics et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de :  
- Lot 1: un millions Ariary (Ar1 000 000.00)  
- Lot 2: cent mille Ariary (Ar100 000.00)  
- Lot 3: cent mille Ariary (Ar100 000.00)  
libellé au nom de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ou, au nom du Régisseur de recette de la Commission Région des marchés).

Le paiement devra être effectué :  
- Soit en espèce  
- Soit par Chèque Bancaire.

6. Les plis devront parvenir à Madame la Personne Responsable des Marchés Publics, bâtiment MAEP Anosy 5ème étage, porte 504 au plus tard le 05/05/2021 à 09 H 30 Min et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

7. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

8. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de :  
- Lot 1: douze millions Ariary (Ar12 000 000.00)  
- Lot 2: un millions cinq cent mille Ariary (Ar1 500 000.00)  
- Lot 3: deux millions cinq cent mille Ariary (Ar2 500 000.00)

Elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes :  
- Soit par Caution Personnelle et Solidaire d'un organisme agréé par le Ministère des Finances  
- Soit par Garantie Bancaire  
- Soit par Chèque de Banque libellé au nom du Monsieur le Receveur Général d'Antananarivo et versé au trésor public.

9. Une visite de lieu est obligatoire, elle sera organisée comme suit:

Lot	Lieu	Date	Heure	Responsable
1	Bureau de la Commune Rurale Ambatomainy sud Région Bongolava	12/04/2021	09h00min	La PRMP ou son Représentant
1	Bureau de la Commune Rurale Ambatomainy sud Région Bongolava	13/04/2021	09h00min	La PRMP ou son Représentant
2	Bureau de la Commune Rurale Belobaka Région Bongolava	14/04/2021	10h00min	La PRMP ou son Représentant
2	Bureau de la Commune Rurale Belobaka Région Bongolava	15/04/2021	10h00min	La PRMP ou son Représentant
3	Bureau de la Commune Rurale Amborompotsy Région Amoron' i Mania	12/04/2021	08h30min	La PRMP ou son Représentant
3	Bureau de la Commune Rurale Amborompotsy Région Amoron' i Mania	13/04/2021	08h30min	La PRMP ou son Représentant

Les candidats devront prendre en charge leur déplacement ainsi que les frais y afférents.

Un certificat de visite de lieu sera délivré gratuitement sur place par le Maître d'Ouvrage ou son représentant.



à Antananarivo, le 22/03/2021

La PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS



RANDRIANASOLO RAFANOMEZANA Norohasina

3015-A/2-1

23 MARS 2021